

cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de Ligne à Grande Vitesse
Poitiers - Limoges

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2006

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS - LIMOGES



CONFÉRENCE DE PRESSE

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

29 AOÛT 2006

Contacts presse :

Éric André

Téléphone/Fax : 01 45 79 24 13

Portable : 06 27 15 77 58

E-mail : ericandre@mediacite.fr



SUMMAIRE



1. QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

- Pourquoi un débat public sur le projet de LGV Poitiers-Limoges ?
- À quoi sert le débat public ?

2. LA CPDP, ANIMATEUR DU DÉBAT PUBLIC

3. L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

- Les outils pour s'informer et s'exprimer
- La communication sur le débat public

4. LES PREMIERS CHIFFRES DU DÉBAT

5. LES GRANDS RENDEZ-VOUS

6. ANNEXES

- La Commission Nationale du Débat Public
- Les apports du débat public (depuis le 7 novembre 2002)

1. QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?



Le débat public, procédure régie par la loi du 27 février 2002, est une étape importante dans l'élaboration d'un projet. Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation, mais un temps d'ouverture et de dialogue qui permet à la population de participer au processus décisionnel le plus en amont possible, selon des règles définies par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La CNDP, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de cette participation pour les projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors que ceux-ci présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

■ POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES ?

Saisie par Réseau ferré de France sur le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers-Limoges, la CNDP a décidé d'organiser un débat sur ce projet, **du 1^{er} septembre au 18 décembre 2006.**

Sa décision s'est notamment fondée sur :

- L'importance des enjeux du projet en termes socio-économiques et en termes d'aménagement du territoire pour les régions Poitou-Charentes et Limousin mais aussi pour plusieurs départements des régions voisines qui lui confèrent un caractère national.
- L'étendue de la zone d'étude et la diversité des impacts possibles sur l'environnement selon les scénarios envisagés.

La CNDP a confié l'animation du débat à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) présidée par Pierrette Larivaille.

■ À QUOI SERT LE DÉBAT PUBLIC ?

Ce débat doit permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet :

- son opportunité,
- ses objectifs,
- ses caractéristiques

À l'issue du débat public, la Commission Particulière rédigera un compte-rendu qui sera joint au bilan du débat public établi par le président de la CNDP et communiqué au maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour annoncer les suites qu'il entend donner au projet.



2. LA CPDP, ANIMATEUR DU DÉBAT



La CNDP a confié l'animation et l'organisation du débat sur le projet de LGV Poitiers-Limoges à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP).

La CPDP a pour rôle de veiller au bon déroulement du débat. Elle doit notamment s'assurer de la diffusion d'une information complète, objective et transparente à destination du public et faciliter l'expression des diverses opinions. Elle s'appliquera dans le compte-rendu final à rapporter de la façon la plus précise et rigoureuse possible toutes les contributions recueillies au cours du débat.

La CPDP est indépendante ; elle n'émet pas d'avis sur le projet et ne prend parti, en aucun cas, ni sur les arguments du maître d'ouvrage, ni sur aucun des avis exprimés lors du débat. La CPDP garantit à chacun le droit de s'exprimer sur le projet présenté.

LES MEMBRES DE LA CPDP



La Commission Particulière du Débat Public sur le projet de LGV Poitiers-Limoges est composée de cinq membres, choisis pour leur compétence, leur indépendance et leur expérience professionnelle.

Pierrette LARIVAILLE, Présidente,

Ingénieur, commissaire enquêteur, ancien chef de la mission environnement à la direction générale d'EDF. Ancien adjoint au délégué régional Île-de-France d'EDF.

Michel ANDRAULT,

Magistrat, Président de chambre à la cour d'appel de Limoges.

Josette FOURRIER,

Ancien directeur à la Présidence et médiateur d'EDF.

Michel PÉRIGORD,

Professeur des universités, agrégé de géographie et directeur du département de géographie de l'université de Poitiers.

André POINTUD,

Ingénieur général honoraire du Génie Rural des Eaux et des Forêts.
Ancien secrétaire général du Conseil général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

L'ÉQUIPE D'APPUI DE LA CPDP



- Jennifer LIEGEOIS, secrétaire générale
- Isabelle URO assistante



3. L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC



La CPDP souhaite que ce débat soit accessible au plus grand nombre de personnes et, à cette fin, met à la disposition de ceux qui désirent s'informer ou s'exprimer plusieurs types d'outils.



LES OUTILS MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER



- **Le journal du débat** rend compte du déroulement et de l'actualité du débat. Le premier numéro du journal (6 pages) est paru au cours de l'été 2006 et a été largement diffusé.



- **Le dossier support du maître d'ouvrage et sa synthèse** rédigés par Réseau ferré de France (RFF), présentent le projet, sa justification, ses objectifs, ses principales caractéristiques.

- **Les contributions écrites** sont à la fois un moyen d'expression pour ceux qui les écrivent et un outil d'information pour ceux qui les lisent. Toutes les contributions seront versées au débat public et mises en ligne sur le site Internet. Certaines contributions pourront faire l'objet d'un **cahier d'acteur** (4 pages), qui sera publié et diffusé par la CPDP.



- **Le site Internet (www.debatpublic-lgyvoitierslimoges.org)** regroupe l'ensemble des informations diffusées par la Commission Particulière : le calendrier du débat et les modalités de participation, le dossier de RFF et sa synthèse, le journal du débat, les cahiers d'acteurs, les diverses contributions, les questions posées et les réponses apportées, les comptes-rendus des réunions publiques. Il offre à chacun la possibilité de poser des questions à la CPDP ou à RFF, de formuler des avis et des suggestions et de se tenir informé de l'actualité du débat public.

- **Les réunions publiques** sont la forme la plus simple et la plus directe de s'engager dans le débat, qu'il s'agisse des réunions générales, territoriales, thématiques et de proximité.



3. L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC



LA COMMUNICATION SUR LE DÉBAT PUBLIC

Diffusion dans les boîtes aux lettres du journal du débat n° 1 et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none">Haute-VienneCorrèzeCreuse (ouest)périmètre d'étude du projet (Charente, Deux-Sèvres, Vienne)Indre (sud) <p>Mois d'août 530 000 exemplaires environ</p>
Diffusion du journal n° 1 et de la synthèse avec les journaux la Dépêche du Midi (édition Lot) et Sud-Ouest (édition Dordogne)	<p>Week-end du 19 et du 20 août 45 000 exemplaires</p>
Envoi aux acteurs institutionnels du journal n° 1, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse	<ul style="list-style-type: none">élus, administrations, acteurs socio-économiques, associationsmairies concernées <p>Mois d'août</p>
Mise à disposition des documents du débat dans les lieux publics	<ul style="list-style-type: none">Fin août : gares de Limoges Montjovis, Poitiers, Brive, Châteauroux, La Souterraine, Tulle, Guéret, Cahors, PérigueuxMi-septembre : autres gares et sur la base du volontariat mairies, préfectures et sous-préfectures
Expositions	<ul style="list-style-type: none">mairies de Poitiers et de Limogesgare de Limoges Bénédicinslors des réunions publiques

L'ensemble des documents du débat (numéros du journal du débat, dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, cahiers d'acteurs) sera disponible lors des réunions publiques.



4. LES PREMIERS CHIFFRES DU DÉBAT



 AU 25 AOÛT 2006 :

Consultations du site Internet	2 750
Questions posées à la CPDP	201
Avis déposés	62
Contributions écrites	5
Demandes de documents	476



5. LES GRANDS RENDEZ-VOUS



SEPTEMBRE

5 septembre, Limoges (87)

Réunion d'ouverture
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué

6 septembre, Poitiers (86)

Réunion d'ouverture
Parc des expositions
11 rue Salvador Allende

14 septembre, Limoges (87)

Réunion thématique
LGV, aménagement du territoire
et développement régional
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué

18 septembre, Guéret (23)

Réunion territoriale
Salle polyvalente - avenue René Cassin

21 septembre, Brive-la-Gaillarde (19)

Réunion territoriale
Centre des Congrès
CCI du Pays de Brive
10 avenue du Maréchal Leclerc

28 septembre, Limoges (87)

Réunion thématique
Les besoins de déplacement
actuels et futurs
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué

OCTOBRE

5 octobre, Limoges (87)

Audition publique
Autres propositions ferroviaires
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué

10 octobre, La Souterraine (23)

Réunion territoriale
Espace de l'Écluse
Avenue de la Liberté

19 octobre, Tulle (19)

Réunion territoriale
Salle d'Auzelou - Route Vimbellé

23 octobre, Limoges (87)

Réunion thématique
LGV Poitiers-Limoges, développement
durable, environnement naturel
et biodiversité
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué

NOVEMBRE

6 novembre, Périgueux (24)

Réunion territoriale
Auditorium du théâtre l'Odyssee
Esplanade du Théâtre

13 novembre, Châteauroux (36)

Réunion territoriale
Salle des fêtes de Belle-Isle
Avenue du parc des loisirs

20 novembre, Poitiers (86)

Réunion thématique
LGV Poitiers-Limoges, environnement humain
et agriculture
Parc des expositions - 11 rue Salvador Allende

23 novembre, Cahors (46)

Réunion territoriale
Espace Associatif Clément Marot
place Bessières

27 novembre, Limoges (87)

Atelier pédagogique
Économie et financement de la LGV
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué

30 novembre, Bellac (87)

Réunion de proximité
Options de passage de la LGV : performances,
incidences et mesures d'accompagnement
Centre culturel - rue des Rochettes

DÉCEMBRE

4 décembre, Montmorillon (86)

Réunion de proximité
Options de passage de la LGV : performances,
incidences et mesures d'accompagnement
Centre d'animation régional
Boulevard du Terrier Blanc

7 décembre, Confolens (16)

Réunion de proximité
Options de passage de la LGV : performances,
incidences et mesures d'accompagnement
Salle des fêtes - 16 rue du Moulin

12 décembre, Poitiers (86)

Réunion de clôture
Parc des expositions - 11 rue Salvador Allende

13 décembre, Limoges (87)

Réunion de clôture
Faculté de droit - 5 rue Félix Eboué



6. ANNEXES



LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

■ LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC

La procédure du débat public et la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sont nées avec la loi du 2 février 1995, dite Loi Barnier, sur le renforcement de la protection de l'environnement. La Loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, transforme la CNDP en autorité administrative indépendante (AAI) et élargi son champ de compétence. Elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La participation du public peut prendre la forme d'un débat public et celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet.

La participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration du projet, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

La CNDP veille en outre au respect des bonnes conditions d'information du public durant la phase de réalisation des projets dont elle a été saisie jusqu'à la réception des équipements et travaux.

■ LES AUTRES MISSIONS DE LA CNDP

Le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la CNDP en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement.

La CNDP conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet. La CNDP a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

■ LE PROCESSUS DE DÉCISION DE LA CNDP

Lorsqu'elle est saisie, la CNDP dispose d'un délai de deux mois maximum pour décider :

- d'organiser un débat public et d'en confier l'organisation à une commission ad hoc, dite commission particulière du débat public (4 à 7 membres) ; ou au maître d'ouvrage, et dans ce cas elle en définit les modalités d'organisation et veille à son bon déroulement.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle du débat public sont à la charge du maître d'ouvrage responsable du projet.

- de ne pas organiser un débat public mais recommander au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation selon les modalités qu'elle propose.

En ce qui concerne le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, dont elle a été saisie par RFF, la CNDP a décidé d'organiser un débat public qu'elle a placé sous la responsabilité d'une Commission Particulière.

**Pour en savoir plus : www.debatpublic.fr
www.debatpublic-lgvpoitierslimoges.org**



6. ANNEXES



COMPOSITION DE LA CNDP

Par décret du 5 septembre 2002 portant nomination du président et des vice-présidents de la Commission nationale du débat public et par décret et arrêté du 22 octobre 2002, portant nomination à la Commission nationale du débat public, la CNDP est composée de :

• Le Président :

Yves MANSILLON, Préfet.

Né en juillet 1942, élève de l'E.N.A. (Promotion « Turgot ») (1966).

Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie (1968-1970).

Chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la population (1970-1972).

Chef de cabinet du ministre de l'éducation nationale (1972-1974).

Secrétaire général de la Corse (1974-1975).

Sous-préfet de Libourne (1976-1979).

Directeur de cabinet du préfet de région Aquitaine, préfet de Gironde (1979-1982).

Secrétaire général de la Haute-Garonne (1982-1985).

Préfet, commissaire de la République du département de l'Aude (1985-1986).

Directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques (1986-1988).

Préfet de l'Ain (1988-1991).

Préfet de Charente-Maritime, (1991-1993).

Préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne (1993-1996).

Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine (1996-2000).

Préfet hors cadre en mission extraordinaire, chargé, auprès du ministre de l'intérieur, de l'évaluation de l'action des préfets en poste territorial (2000-2002).

• Les Vice-présidents :

Georges MERCADAL

Philippe MARZOLF

• Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :

Jean LASALLE, député des Pyrénées-Atlantiques (64),

André DULAIT, Sénateur des Deux-Sèvres (79).

• Cinq élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés :

Claude GUILLERME, Maire de Laxou (54),

Jacques AUXIETTE, Président du Conseil régional du Pays de la Loire,

Dominique PLANCKE, Président de la Commission des transports du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais,

Mathieu KLEIN, Vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle (54),

Philippe LEROY, Président du Conseil général de la Moselle (57).

• Un membre du Conseil d'État, élu par l'assemblée générale du Conseil d'État :

Charles GOSSELIN, Conseiller d'État Honoraire.

• Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation :

François CACHELOT, Conseiller à la Cour de cassation.

• Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes :

Jean-Luc MATHIEU, Conseiller Maître à la Cour des comptes.



6. ANNEXES



- **Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel :**
Paul VIALATTE, Président de Chambre à la Cour administrative d'appel de Lyon.
- **Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement :**
Jean-Stéphane DEVISSE, représentant du WWF,
Patrick LEGRAND, Président d'honneur de France Nature Environnement.
- **Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports :**
Claude LEROI, Président d'honneur de Transports logistiques de France,
Reine-Claude MADER-SAUSSAYE, Secrétaire Générale, puis Présidente de l'association "Consommation, Logement, Cadre de Vie".
- **Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement :**
Daniel RUEZ, Président honoraire de la Compagnie nationale des Commissaires-enquêteurs,
Jean BERGOUGNOUX, Président d'honneur de la SNCF.



6. ANNEXES



LES APPORTS DU DÉBAT PUBLIC (DEPUIS LE 7 NOVEMBRE 2002)

PROJET	DATES DU DÉBAT	MAÎTRE D'OUVRAGE	SUITES DONNÉES
Réservoir de Charlas	08/09/2003 au 19/12/2003	Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)	Projet suspendu. Attente de la décision de l'État et des collectivités concernées pour assurer la poursuite du projet
Aéroport à Notre Dame des landes.	15/12/2002 au 28/05/2003	L'État, représenté par la Direction départementale de l'Équipement de Loire-Atlantique et la Direction de l'aviation civile Ouest	Poursuite du projet
Ligne électrique à très haute tension de Lyon à Chambéry	25/11/2002 au 25/03/2003	Réseau de Transport d'Électricité	Poursuite du projet
Renforcement des échanges électriques entre la France et l'Espagne	21/03/2003 au 14/07/2003	Réseau de Transport d'Électricité	Abandon du premier projet. Reprise des études approfondies afin d'élaborer des options complémentaires au projet initial
Liaison ferroviaire dédiée Paris et l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle (CDG Express)	25/08/2003 au 15/12/2003	Réseau Ferré de France (RFF)	Modification du projet initial. Approfondissement des études d'une solution issue du débat public pour les amener au même niveau que celles du projet de base.
Contournement autoroutier de Bordeaux	02/10/2003 au 15/01/2004	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer - Direction des routes	Poursuite du projet n° 2
Liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique	29/09/2003 au 20/01/2004	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer - Direction des routes	Poursuite du projet
ITER en Provence	16/01/2006 au 06/05/2006	Autorité publique responsable du projet : Ministère délégué auprès du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, chargé de la Recherche et des Nouvelles technologies	En attente de la décision
Extension des capacités de Fos conteneurs - Fos 2XL	15/04/2004 au 25/06/2004	Port Autonome de Marseille	Poursuite du projet
LGV PACA	21/02/2005 au 08/07/2005	Réseau Ferré de France (RFF)	Poursuite des études et mise en œuvre d'études complémentaires
Liaison routière entre Grenoble et Sisteron	07/06/2005 au 26/07/2005 et du 23/08/2005 au 20/10/2005	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer - Direction des routes	Poursuite du projet
LGV Bordeaux - Toulouse	08/06/2005 au 14/07/2005 et du 01/09/2005 au 25/11/2005	Réseau Ferré de France (RFF)	Poursuite du projet et mise en œuvre d'études sur Bordeaux-Agen dans l'attente du débat public sur le projet LGV Bordeaux-frontière espagnole
Contournement de Rouen	09/06/2005 au 07/07/2005 et du 05/09/2005 au 09/11/2005	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer - Direction des routes	Poursuite du projet et mise en œuvre d'études complémentaires
Réacteur type EPR - Flamanville 3	19/10/2005 au 18/02/2006	EDF	Poursuite du projet
Contournement routier de Nice	04/11/2005 au 28/02/2006	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer - Direction des routes	Poursuite du projet

Source : CNDP, Rapport annuel 2005/2006

